



PLUi de la Grandvallière

Récapitulatif des pièces constitutives du dossier de PLUi



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme :

« Le plan local d'urbanisme comprend :

- 1° Un rapport de présentation ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;
- 3° Des orientations d'aménagement et de programmation ;
- 4° Un règlement ;
- 5° Des annexes.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Ces documents graphiques peuvent contenir des indications relatives au relief des espaces auxquels il s'applique. »

Article L. 104-1 du Code de l'Urbanisme :

« **Font l'objet d'une évaluation environnementale**, dans les conditions prévues par la directive 2001/42/ CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, ainsi que ses annexes et par le présent chapitre :

- 1° Les directives territoriales d'aménagement et de développement durables ;
- 2° Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France ;
- 3° Les schémas de cohérence territoriale ;
- 3° bis Les plans locaux d'urbanisme ;**
- 4° Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article [L. 122-26](#) ;
- 5° Les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer prévus à l'article [L. 4433-7](#) du code général des collectivités territoriales ;
- 6° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article [L. 4424-9](#) du code général des collectivités territoriales.

Conformément au IV de l'article 148 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, ces dispositions sont applicables aux procédures engagées après la publication de la présente loi. »

COMPOSITION DU DOSSIER DE PLUi LA GRANDVALLIÈRE

Rapport de présentation

Dossier < 1. PLUiLG_Rapport de présentation > :

- < 1.1 PLUiLG_Etat des lieux >
- < 1.2 PLUiLG_Etat initial de l'environnement >
- < 1.3 PLUiLG_Justification des choix >

Projet d'aménagement et de développement durables

Fichier < 2. PLUiLG_PADD >



Règlement (écrit et graphique)

Fichier < 3. PLUiLG_Règlement écrit >

Dossier < 4. PLUiLG_Plans > :

- < 4.1 PLUiLG_Zonage Saint-Laurent-en-Grandvaux >
- < 4.2 PLUiLG_Zonage Saint-Laurent-en-Grandvaux Centre – Savine – Sous les Gys – Poncets - Juras >
- < 4.3 PLUiLG_Zonage Grande-Rivière Château >
- < 4.4 PLUiLG_Zonage Grande-Rivière Centre – Les Faivres – Les Cernois >
- < 4.5 PLUiLG_Zonage Grande-Rivière Centre – Les Guillons – Les Chauvins – Les Mussillons – Les Jeannez >
- < 4.6 PLUiLG_Zonage Château-des-Prés – Les Frasses – Les Frasses en bas >
- < 4.7 PLUiLG_Zonage Lac-des-Rouges-Truites >
- < 4.8 PLUiLG_Zonage Lac-des-Rouges-Truites Centre – Les Martins – Le Maréchet – Sous le Mont Noir >
- < 4.9 PLUiLG_Zonage Fort-du-Plasne >
- < 4.10 PLUiLG_Zonage Fort-du-Plasne Centre – Le Bourg derrière – Les Monnets – Le Saut >
- < 4.11 PLUiLG_Zonage Chaux-du-Dombief >
- < 4.12 PLUiLG_Zonage Chaux-du-Dombief Centre – La Boissière - Ilay >
- < 4.13 PLUiLG_Zonage La Chaumusse >
- < 4.14 PLUiLG_Zonage La Chaumusse Centre – Pont de Lemme – Chauvettes de Bise – Chauvettes de Vent >
- < 4.15 PLUiLG_Zonage Saint-Pierre >
- < 4.16 PLUiLG_Zonage Saint-Pierre Centre – ZA des Fourneys – ZA des Dadonnins – La Croix de Pierre >
- < 4.17 PLUiLG_Zonage Nanchez >
- < 4.18 PLUiLG_Zonage Prénovel Centre – Prénovel de Bise >
- < 4.19 PLUiLG_Zonage Les Piards Centre - Les Fans – Le Cramoiron >
- < 4.20 PLUiLG_Zonage Chaux-des-Prés Centre >
- < 4.21 PLUiLG_Zonage Villard-sur-Bienne Centre >

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Dossier < 5. PLUiLG_Orientations d'Aménagement et de Programmation > :

- < 5.1 PLUiLG_OAP intercommunales >
- < 5.2 PLUiLG_OAP Saint-Laurent-en-Grandvaux >
- < 5.3 PLUiLG_OAP Grande-Rivière-Château >
- < 5.4 PLUiLG_OAP Lac-des-Rouges-Truites >
- < 5.5 PLUiLG_OAP Fort-du-Plasne >
- < 5.6 PLUiLG_OAP Chaux-du-Dombief >



< 5.7 PLUiLG_OAP La Chaumusse >

< 5.8 PLUiLG_OAP Saint-Pierre >

< 5.9 PLUiLG_OAP Nanchez >

Evaluation environnementale

Fichier < 6. PLUiLG_Evaluation environnementale >

Annexes (annexes sanitaires, servitudes d'utilité publique, emplacements réservés)

Dossier < 4. PLUiLG_Plans > :

< 7.1 PLUiLG_AS Saint-Laurent-en-Grandvaux >

< 7.2 PLUiLG_AS Saint-Laurent-en-Grandvaux Centre – Savine – Sous les Gys – Ponceys - Jouras >

< 7.3 PLUiLG_AS Grande-Rivière-Château >

< 7.4 PLUiLG_AS Grande-Rivière Centre – Les Faivres – Les Cernois >

< 7.5 PLUiLG_AS Grande-Rivière Centre – Les Guillons – Les Chauvins – Les Mussillons – Les Jeannez >

< 7.6 PLUiLG_AS Château-des-Prés – Les Frasses – Les Frasses en Bas >

< 7.7 PLUiLG_AS Lac-des-Rouges-Truites >

< 7.8 PLUiLG_AS Lac-des-Rouges-Truites Centre – Les Martins – Le Maréchet – Sous le Mont Noir >

< 7.9 PLUiLG_AS Fort-du-Plasne >

< 7.10 PLUiLG_AS Fort-du-Plasne Centre – Le Bourg derrière – Les Monnets – Le Saut >

< 7.11 PLUiLG_AS Chaux-du-Dombief >

< 7.12 PLUiLG_AS Chaux-du-Dombief Centre – La Boissière - Ilay >

< 7.13 PLUiLG_AS La Chaumusse >

< 7.14 PLUiLG_AS La Chaumusse Centre – Pont de Lemme – Chauvettes de Bise – Chauvettes de Vent >

< 7.15 PLUiLG_AS Saint-Pierre >

< 7.16 PLUiLG_AS Saint-Pierre Centre – ZA des Fourneys – ZA des Dadonnins – La Croix de Pierre >

< 7.17 PLUiLG_AS Nanchez >

< 7.18 PLUiLG_AS Prénovel Centre – Prénovel de Bise >

< 7.19 PLUiLG_AS Les Piards Centre – Les Fans – Le Cramoiron >

< 7.20 PLUiLG_AS Chaux-des-Prés Centre >

< 7.21 PLUiLG_AS Villard-sur-Bienne Centre >

Fichier < 8. PLUiLG_Recueil de servitudes >

Dossier < 4. PLUiLG_Plans > :



- < 8.1 PLUiLG_Servitudes Saint-Laurent-en-Grandvaux >
- < 8.2 PLUiLG_Servitudes Saint-Laurent-en-Grandvaux Centre – Savine – Sous les Gys – Poncets - Jouras >
- < 8.3 PLUiLG_Servitudes Grande-Rivière-Château >
- < 8.4 PLUiLG_Servitudes Grande-Rivière Centre – Les Faivres – Les Cernois >
- < 8.5 PLUiLG_Servitudes Grande-Rivière Centre – Les Guillons – Les Chauvins – Les Mussillons – Les Jeannez >
- < 8.6 PLUiLG_Servitudes Château des Prés – Les Frasses – les Frasses en Bas >
- < 8.7 PLUiLG_Servitudes Lac-des-Rouges-Truites >
- < 8.8 PLUiLG_Servitudes Lac-des-Rouges-Truites Centre – Les Martins – Le Maréchet – Sous le Mont Noir >
- < 8.9 PLUiLG_Servitudes Fort-du-Plasne >
- < 8.10 PLUiLG_Servitudes Fort-du-Plasne Centre – Le Bourg derrière – Les Monnets – Le Saut >
- < 8.11 PLUiLG_Servitudes Chaux-du-Dombief >
- < 8.12 PLUiLG_Servitudes Chaux-du-Dombief Centre – La Boissière - Ilay >
- < 8.13 PLUiLG_Servitudes La Chaumusse >
- < 8.14 PLUiLG_Servitudes La Chaumusse Centre – Pont de Lemme – Chauvettes de Bise – Chauvettes de Vent >
- < 8.15 PLUiLG_Servitudes Saint-Pierre >
- < 8.16 PLUiLG_Servitudes Saint-Pierre Centre – ZA des Fourneys – ZA des Dadonnins – La Croix de Pierre >
- < 8.17 PLUiLG_Servitudes Nanchez >
- < 8.18 PLUiLG_Servitudes Prénovel Centre – Prénovel de Bise >
- < 8.19 PLUiLG_Servitudes Les Piards Centre – Les Fans – Le Cramoiron >
- < 8.20 PLUiLG_Servitudes Chaux-des-Prés Centre >
- < 8.21 PLUiLG_Servitudes Villard-sur-Bienne Centre >

Fichier < 9. PLUiLG_Emplacements réservés >